



FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DES COALITIONS POUR
LA DIVERSITÉ CULTURELLE

19^e session du Comité intergouvernemental pour la
protection et la promotion de la diversité des expressions
culturelles

17 au 20 février 2026 | Sièges de l'UNESCO, Paris

**7.c Étude préliminaire sur la faisabilité des options juridiques
pour la mise en œuvre de la Convention dans
l'environnement numérique**

Déclarations | Prononcées par :

Chrisitan Laforce
Membre régulier

Fédération Internationale des Coalitions pour la Diversité
Culturelle (FICDC)
Administrateur
Coalition pour la diversité des expressions culturelles



INTERNATIONAL FEDERATION
OF COALITIONS FOR
CULTURAL DIVERSITY

19th Session of the Intergovernmental Committee for the
Protection and Promotion of the Diversity of Cultural
Expressions

February 17-20 2026 | UNESCO Headquarters, Paris

**7.c Preliminary study on feasible legal options for the
implementation of the Convention in the
digital environment**

Statements | Delivered by:

Christian Laforce
Regular Member

International Federation of Coalitions for Cultural
Diversity (IFCCD)
Board member
Coalition for the diversity of cultural expressions

Monsieur le Président, Excellences et distingué(e)s
délégué(e)s,

Compte tenu de l'importance des enjeux liés à
l'environnement numérique, la FICDC soutient depuis le
départ l'ajout d'un protocole à la Convention.

Cet automne, elle a jugé nécessaire de contribuer de
manière approfondie aux travaux en cours. À cette fin,
en complément de la consultation en ligne menée par
le Secrétariat, nous avons soumis à l'UNESCO un rapport
d'analyse détaillé visant à éclairer la réflexion sur la mise
en œuvre de la Convention dans ce nouvel
environnement.

L'analyse qui en ressort a une fois de plus confirmé notre
position. Car si plusieurs cadres internationaux récents
comportent des avancées notables et des références
encourageantes en matière d'intelligence artificielle et
de diversité culturelle, aucun ne prévoit, à ce jour
d'engagements normatifs juridiquement contraignants
à la hauteur des enjeux auxquels se heurte la diversité
des expressions culturelles.

Dans ce contexte, la FICDC demeure convaincue que
l'adoption d'un protocole additionnel à la Convention

Mr. Chairperson, Excellencies, Distinguished
Delegates,

Given the importance of the challenges related to
the digital environment, the IFCCD has supported,
from the outset, the addition of a protocol to the
Convention.

This past fall, the IFCCD considered it necessary to
contribute in a substantive manner to the ongoing
work. To this end, in addition to the online
consultation conducted by the Secretariat, we
submitted to UNESCO a detailed analytical report
intended to inform reflection on the implementation
of the Convention in this new environment.

The analysis once again confirmed our position.
While several recent international frameworks
include notable advances and encouraging
references regarding artificial intelligence and
cultural diversity, none to date provides legally
binding normative commitments commensurate
with the challenges facing the diversity of cultural
expressions.

In this context, the IFCCD remains convinced that the
adoption of an additional protocol to the Convention

constitue l'option juridique la plus pertinente. Un tel instrument permettrait d'y inscrire explicitement des engagements forts pour sauvegarder et valoriser l'unicité de la créativité humaine, assurer le plein exercice des droits culturels des artistes et des professionnels de la culture, en plus de protéger et de promouvoir la diversité des expressions culturelles et linguistiques dans l'environnement numérique.

Ainsi, nous nous réjouissons d'avoir entendu un quasi-consensus sur ce point cet après-midi. Nous sommes confiants qu'il s'agit d'un pas significatif pour une meilleure protection des écosystèmes culturelles dans l'environnement numérique et pour une reconnaissance de la valeur de la créativité humaine.

Je vous remercie.

represents the most relevant legal option. Such an instrument would make it possible to explicitly enshrine strong commitments to safeguard and enhance the uniqueness of human creativity, ensure the full exercise of the cultural rights of artists and cultural professionals, and protect and promote the diversity of cultural and linguistic expressions in the digital environment.

In this regard, we welcome having heard a near-consensus on this issue this afternoon. We are confident that this represents a significant step toward better protection of cultural ecosystems in the digital environment and toward recognition of the value of human creativity.

Thank you.